



ELECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES PROCÉDURE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est possible pour toutes les familles et pour les deux parents, car n'oubliez pas :

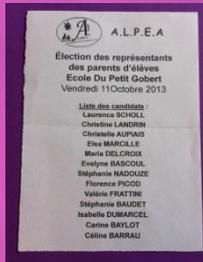
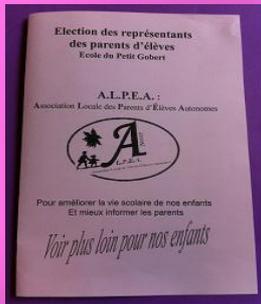
Chaque parent vote !





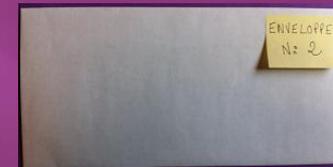
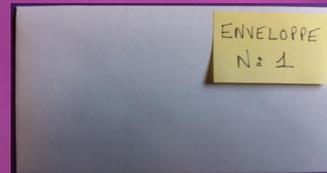
Le matériel de vote

La profession de foi
(couleur lilas pour ALPEA)

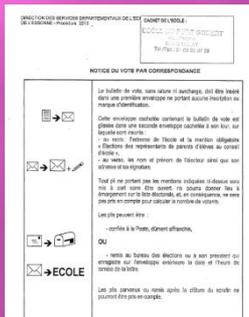


Le bulletin de vote

3 enveloppes de
différentes formes



Les fiches d'instruction



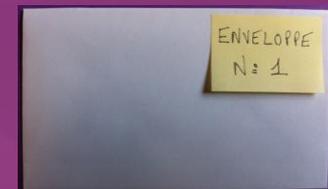
A savoir, trop de bulletins de vote se trouvent annulés
chaque année à cause d'une mauvaise utilisation du
matériel de vote, alors suivez bien ces instructions...





1ere étape

- Glissez uniquement le bulletin de vote* ALPEA sans la profession de foi dans la petite enveloppe : elle représente l'enveloppe de vote, elle doit donc rester vierge de toute écriture et être cachetée. Nous l'appellerons enveloppe n°1.

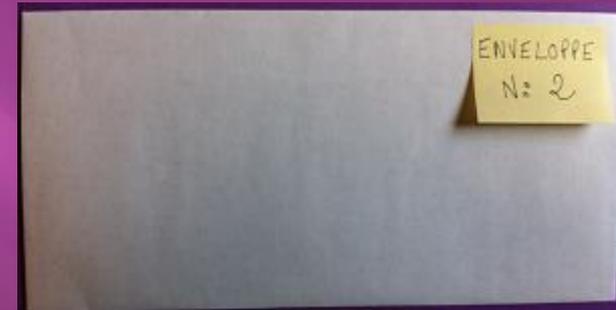
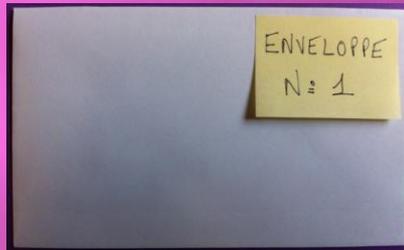


**Le bulletin de vote est le petit papier blanc sur lequel sont reportés les noms des candidats.
- Attention, vous votez pour 1 liste, il ne faut ni rature ni annotation sur ce bulletin*



2ème étape

- Glissez cette enveloppe n°1 (fermée) dans une deuxième enveloppe que nous appellerons enveloppe n°2.



- Fermez cette enveloppe n°2



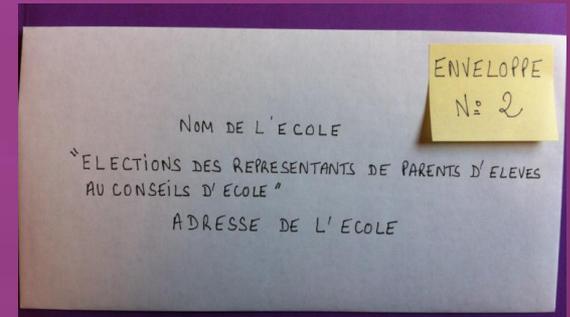


- Sur cette enveloppe n°2

Écrire sur le devant : →

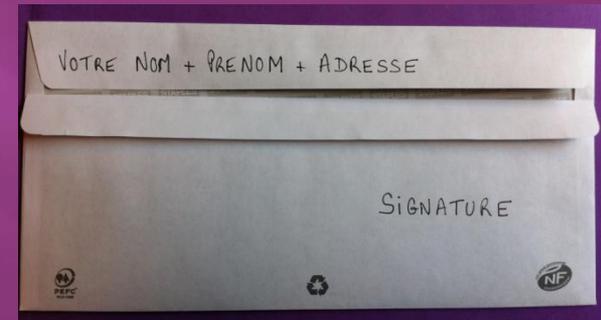
- le nom et l'adresse de l'école
- la mention obligatoire suivante :

*"Élections des représentants de parents d'élèves
au conseil d'école" »*



Écrire au dos : →

- votre nom, prénom, adresse
et signez l'enveloppe.



**Attention, si l'enveloppe n°2 ne contient pas
toutes les informations,
le vote est déclaré nul !**

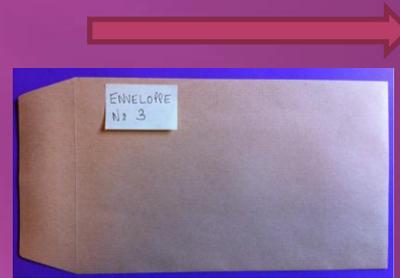




3eme étape

□ Comment faire parvenir votre bulletin de vote à l'école ?

- Soit envoyer l'enveloppe n°2 par la poste en la glissant avec celle de votre conjoint dans l'enveloppe n° 3



- Soit la transmettre à l'école par l'intermédiaire du cahier de correspondance de votre enfant
(Vous n'avez pas besoin de l'enveloppe n° 3)



- Soit la donner directement à la directrice. (Vous n'avez pas besoin de l'enveloppe n°3)

Si vous venez voter au bureau de vote, vous pouvez aussi remettre l'enveloppe de votre conjoint en même temps, à condition que cette dernière soit remplie (voir étape 1&2) comme pour un vote par correspondance.





Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter sur cette adresse : **alpea@laposte.net**

Vos représentants ALPEA comptent sur vous le jour des élections, vous pouvez compter sur nous toute l'année !!

FIN

